



Sérialisation ANSM suite - 26 mars 2020

Chers confrères,

Nous avons été interrogés concernant la suspension possible jusqu'au 31 mai 2020 de l'application de la sérialisation.

Après échange avec l'ANSM, nous vous confirmons que seul la sérialisation peut être suspendue.

L'application du système "antieffraction" reste quant à elle obligatoire, surtout dans la situation actuelle où il est constaté une recrudescence des actes de falsification.

Notre premier objectif est de délivrer des produits de qualité à nos patients et la lutte contre la falsification est un objectif primordial et essentiel.

Comptant sur vous.

Bien confraternellement,

**Frédéric BASSI**

**Président - Section B**

